

Séance du Jeudi 6 mars 1913

Présidence de M. Le D. Moushello Vice-Président

Le rapport de M. Girod sur le projet de loi relatif à la chasse de repro et ajourné, sur la proposition de M. Jaurès, jusqu'à ce que la Commission ait pu se rendre compte de ce que le gouvernement propose de faire ~~pour la chasse de repro~~ pour la chasse ni-
littaires dans le projet de loi portant ^{autorisation d'} engagement de dépenses jusqu'à concurrence de 500 millions.

La ^{question de la} reprise du rapport de M. Vasselle par M. Doumergue est renvoyé à une autre séance.

La proposition n° 2496 de M. Abel Lefèvre ayant pour objet l'organisation de l'armée de train des équipages militaires est renvoyé à la C^m des Cadres.

La proposition n° 2551 de M. Flayelle tendant à l'organisa^m des pensions de paix des corps de vétérans est renvoyé à la C^m du recrutement.

M. Le Président demande à la Commission quel jour elle entend aborder la discussion du projet de loi portant autorisation d'engagement ^{une} de dépenses de 500 millions dont elle s'occupe pour ans et la discussion du projet de loi modifiant la loi de recrutement? M. Augagneur fait observer que la Commission n'est encore saisie d'aucun rapport sur le premier de ces projets.

M. Joseph Reinach déclare qu'au cas où la Commission ne serait pas saisie du rapport de M. Clementel sur ce projet, à la prochaine séance, elle devrait aborder dans le délai la discussion du projet modifiant la loi de recrutement dont elle est saisie au fond et qui sera ^{publié} ~~publié~~ demain à l'officiel.

Cette discussion doit être à la fois très large et très franche
et ~~la~~ mais personne n'a intérêt à la retarder.

M. Faures ^{dit qu'} On pourrait ~~recevoir~~ fixer à mardi la dis-
cussion du projet dit de 500 millions, le rapport Clementel
devant sans doute être distribué à cette date. La vraie
méthode de discussion est en effet d'abord l'examen
des projets dans l'ordre de leur dépôt. Les deux questions
de Commandant. La solution de ^{la question} ~~la question~~ de recrutement
est dominée par les modifications que le premier des
deux projets permettra d'apporter à notre système de
défense matérielle dans l'Est.

M. Vandame propose d'inscrire les deux projets à
l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Augagneur appuie les observations de M. Jaurès
Discuter le projet de recrutement avant l'autre projet
serait une perte de temps.

M. Bénazet fait observer que le projet dit de 500
millions n'a aucune connexité avec le projet de rec-
rutement qui résout un problème d'effectifs. Le projet
de crédits ne vise qu'à accélérer certains travaux et
à améliorer le matériel. Il y a une question de
sécurité nationale à aborder tout d'abord la discus-
sion du projet de recrutement.

M. Joseph Desmarch demande qu'il soit entendu
qu'on n'attendra pas le rapport de M. Clementel
sur le projet de 500 millions avant d'abord le débat
sur le projet de recrutement.

M. Vandame propose à la Commission de se réunir
mardi prochain et d'inscrire à son ordre du jour les deux
projets; il serait en effet plus ~~raisonnable~~ rationnel de com-
mencer par discuter le projet dit de 500 millions, mais
dans le cas où le rapport de M. Clementel ne serait pas
distribué mardi, il ne faudrait pas attermyer: on devrait dis-
cuter

immédiatement le projet de recrutement.

M. Dubheil appuie les déclarations de M. Vandame.

M. Le Duiement dit que la question d'ordre du jour se pose alors ainsi :

La Commission semble d'accord pour fixer à mardi la prochaine séance et pour discuter à cette date le rapport de M. Clementel s'il est distribué ; dans le cas contraire, deux propositions sont faites : aborder immédiatement la discussion du projet de recrutement ou attendre avant de commencer cette discussion le dépôt du rapport Clementel.

M. Jamis déclare que, pour lui, si la Commission n'étant pas saisie du rapport Clementel elle entend, pour employer le temps, aborder la discussion générale du projet de recrutement, il n'y aura pas d'obstacle mais il ~~cesserait~~ ^{s'opposerait} par contre à la procédure qui consisterait à résoudre le problème du recrutement avant d'avoir examiné les autres moyens qui peuvent ~~être envisagés~~ être envisagés pour renforcer la défense nationale. ~~Recesser.~~

M. Joseph Reinaud fait observer qu'au cas où, faute d'être saisie du rapport Clementel, la Commission devrait aborder immédiatement la discussion du projet de recrutement cette discussion devrait alors s'engager au fond, très sérieusement, et avec la volonté d'aboutir.

M. Jamis dit que s'il est entendu qu'un vote au fond n'interviendra pas avant que la Commission ait été saisie du rapport de M. Clementel, il est d'accord avec M. Reinaud et n'insiste plus.

~~Recesser~~

La Commission décide qu'elle discutera en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance fixé à mardi

le débat sur le projet de loi dit des 500 millions sous cette réserve que sera déposé à cette date le rapport de M. Lamentel. Dans le cas contraire, elle abordera immédiatement la discussion du projet de recrutement.

Elle décide en outre qu'elle demandera trois heures par semaine pour l'examen de ces divers projets.

Le Président,

Alfred Fabre